



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 13 décembre 2022 à 19h30 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour      Conseiller # 4 : Mathieu B. Filion  
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx      Conseiller # 5 : Tommy Richard  
Conseillère # 3 : Mireille Lemay      Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

### 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2023
4. Adoption du programme des dépenses en immobilisations
5. Levée de l'assemblée

Résolution # 2022-12-181

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### 3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2023

ATTENDU la municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, et ce, en vertu de l'article 954 du code municipal du Québec;

Résolution # 2022-12-182

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 tel que préparé par les membres de ce conseil. Le document de référence est déposé en annexe au présent procès-verbal.

### 4. Adoption du programme des dépenses en immobilisations

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;



No de résolution  
ou annotation

Résolution # 2022-12-183 Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le programme triennal prévisionnel d'immobilisations pour les exercices financiers 2023-2024-2025. Le document de référence est déposé en annexe au présent procès-verbal

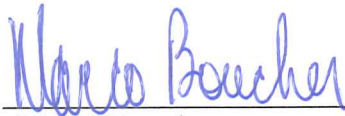
ADOPTÉE

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2022-12-184 Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 19h35.

ADOPTÉE



Marco Boucher,  
Maire



Donald Brideau  
Directeur général et  
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto



Marco Boucher, maire